

**SAVON INSECTICIDE CONCENTRÉ PRO (1)**

À MÉLANGER AVEC DE L'EAU

SOLUTION

Supprime les pucerons, les cochenilles, les tétranyques, les aleurodes, les cochenilles des Hespérides, les psylles, les tenthrèdes limace du rosier, les tenthrèdes squeletteuse du cerisier et les perce-oreilles sur les légumes, les fruits, les fleurs, les plantes ornementales, les arbres et les arbustes

COMMERCIAL

N° D'HOMOLOGATION 28270 LOI PRODUITS ANTIPARASITAIRES

GARANTIE : Sels de triéthanolamine d'acides gras 25 %

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI  
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

CONTENU NET :

Premier Tech Brighton Ltd.  
1 avenue Premier  
Riviere-du-Loup QC G5C 6C1

## **DUR pour les INSECTES... DOUX pour vos PLANTES et pour VOUS.**

À utiliser à l'intérieur ou en serre sur les plantes d'intérieur et à l'extérieur sur les fruits, les légumes, les fleurs et les plantes ornementales. Ne pas utiliser sur les cultures agricoles.

### **MODE D'EMPLOI :**

Préparer une nouvelle solution. En remuant, ajouter une mesure de savon concentré Pro à 20 mesures d'eau. Par exemple, ajouter 1 L de produit à 20 L d'eau. Bien mélanger avant l'emploi. Pour de bons résultats, il faut pulvériser la solution directement sur les insectes. Traiter quand le temps est propice au séchage lent : p. ex., tôt le matin, en fin d'après-midi ou en soirée. Plus la solution restera longtemps à l'état liquide, plus le produit agira longtemps.

**PULVÉRISATION :** En utilisant un jet fin, bien couvrir les deux faces des feuilles et les tiges. Pulvériser là où ce produit à base d'eau n'endommagera pas les murs, les rideaux, les meubles, etc. Tenir le contenant à la verticale, à 30 cm de la plante.

**TREMPAGE :** S'il s'agit d'une petite plante en pot, on peut la retourner, en retenant la terre d'une main, et la tremper dans une solution de 50 mL de savon insecticide concentré Pro pour 1 L d'eau à température ambiante ou l'y rincer doucement.

**CALENDRIER :** Traiter toutes les semaines jusqu'à ce qu'on obtienne les résultats voulus.

**PRÉCAUTIONS : GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.** Laver les fruits et les légumes avant de les manger. Éviter le contact avec la peau et les yeux. **RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT :** Ce produit est toxique pour les organismes aquatiques. Empêcher que des eaux usées, des effluents ou l'eau de ruissellement contenant de ce produit parviennent à un lac, un cours d'eau, un étang ou d'autres plans d'eau.

**PRÉCAUTIONS D'EMPLOI :** Ce produit est contre-indiqué sur les fougères, les capucines et le pois de senteur. En cas de doute sur sa phytotoxicité pour un cultivar, l'essayer sur une feuille ou deux et, avant de traiter tout un groupe de plantes, attendre au moins 24 heures pour voir s'il y a des symptômes de phytotoxicité.

**PREMIERS SOINS : En cas de contact avec la peau ou les yeux** enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. **En cas de contact avec les yeux** garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. **En cas d'ingestion**, appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

**RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :** Administrer un traitement symptomatique.

**ÉLIMINATION :** Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale. Rendre le contenant inutilisable. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

**AVIS À L'UTILISATEUR :** Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

\*\*\*\*\*

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+) )